



Commune de Tourrettes

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le Vingt-Sept Mai,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2019      Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** M. AUFFRET - R. AUBAULT - G. BARRA - A-M. GAUBERTI - J.L. GIRAUD, **Adjoint**  
S. ALLEG - J-M. BAGNIS - S. BEURRIER - A. DUBOIS - A. PELLEGRINO - E. MENUT - A. RASKIN -  
J. RAYNAUD - JC. SANSONI - J. TOCQUER - N. DEDULLE - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : S. LELUIN (pouvoir à N. DEDULLE) - N. BARRECA (pouvoir à S. ALLEG) - C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à A-M. GAUBERTI) - N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - J. HENSELER (pouvoir à M. AUFFRET)

### RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS - PERISCOLAIRE

**CONSIDERANT** que la commune de Tourrettes conclut régulièrement une convention avec la Caisse d'Allocation Familiale pour une durée de 4 ans, ayant pour objet de définir les objectifs et le financement des prestations de service ALSH.

**CONSIDERANT** que dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caf soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils de scoutisme sans hébergement et des accueils de jeunes déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse.

**CONSIDERANT** que les actions soutenues par les Caf visent à :

- renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires,
- contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents - enfants,
- favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

**CONSIDERANT** que la convention proposée définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service ALSH pour l'équipement ou service pour la période allant de du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

M. le Maire donne lecture du projet de convention d'objectifs et de financement - Prestation de service ALSH et périscolaire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'objectifs et de financement «Prestation de service ALSH, périscolaire et l'extra-scolaire ».
- **DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cette présente délibération.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention et en poursuivre l'exécution.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré à TOURRETTES, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le 11/06/2019



ID : 083-218301380-20190527-20190527\_004-DE

